

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 13 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à dix heures et quinze minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 6 février 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 06 février 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

ASLANGUL Charles	LEYDIER Anne-Gaëlle
BEDU Vincent (1)	PATOUX Sabine
DUBUS Philippe	RAYMOND Frédéric
FAURE SOULET Jean-Paul	TAUPIN Laurent
HANNI Vanessa	TIMERA Hawa

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
CAPLAIN Henri	BEDU Vincent (1)
DUVAUDIER Michel	PATOUX Sabine
SEGURA Pierre	TIMERA Hawa

(1) Représente la ville de Santeny et GPSEA

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Emmanuelle BARAT, Chargée d'Etudes foncières – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Chargée de projets foncières – Département du Val-de-Marne
- ✓ Monsieur Sébastien DUBOIS, Inspecteur des Finances publiques – Paierie Départementale

Objet : Délibération n° 2025 – 1 C Bilan d'activité 2024

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 11
Représentés	: 03
Votants	: 14
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 14
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF94)

DELIBERATION n° 2025-1 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 du 13 février 2025

Objet : Bilan d'activité 2024

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles du titre 4 et du titre 5,

Vu les statuts du SAF94,

Vu le rapport intitulé « Bilan d'activité 2024 » présenté à l'appui de la présente délibération,

Le Comite Syndical, après avoir débattu,

DECIDE :

Article unique : De donner acte du rapport sur le bilan d'activité du syndicat pour l'exercice 2024.

Le Président du SAF94
Charles ASLANGUL

